



世界衛生大會 決議

قرار جمعية الصحة العالمية

RESOLUTION OF THE WORLD HEALTH ASSEMBLY
RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ
РЕЗОЛЮЦИЯ ВСЕМИРНОЙ АССАМБЛЕИ ЗДРАВООХРАНЕНИЯ
RESOLUCION DE LA ASAMBLEA MUNDIAL DE LA SALUD

CINQUANTE-SIXIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

WHA56.3

Point 4.2 de l'ordre du jour

21 mai 2003

Contrat du Directeur général

La Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé,

I

Conformément à l'article 31 de la Constitution et à l'article 109 du Règlement intérieur de l'Assemblée de la Santé ;

APPROUVE le contrat fixant les conditions et modalités d'engagement, le traitement et les autres émoluments attachés à la fonction de Directeur général ;

II

Conformément à l'article 112 du Règlement intérieur de l'Assemblée de la Santé ;

AUTORISE le Président de la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé à signer ce contrat au nom de l'Organisation.

Cinquième séance plénière, 21 mai 2003
A56/VR/5

= = =